



**CONSEIL DES PRESIDENTS DES COMITES REGIONAUX  
COMPTE RENDU DES REUNIONS DU 21 au 23 FEVRIER 2020 – MARSEILLE FFPJP**

**Présents :**

Mme SCHMITT Karine – GrandEst  
Mme COSTE Lucette – SUD PACA  
Mme CLAMENS Marie – Occitanie  
M. VENON Jean Noel – Bretagne  
M. POULARD Philippe – Normandie  
M. THEARD Jean Yves – AURA  
M. GAILLARD Régis – Centre Val de Loire  
M. MARZAT Patrice – Le Pays de La Loire  
M. DUTRONC Robert – Bourgogne/Franche Comté  
M. PASTOURELY Charles – Nouvelle Aquitaine  
M. EVRARD Eric – Représentant des Hauts de France  
M. MACAIRE Guy – Représentant de l’Île de France  
M. DEPAOLI Laurent – Représentant de la Corse

**Excusés :**

M. ROMAIN J.Jacques – Antilles Guyane représenté par Mme MARIE-LUCE Lucienne

**COURRIER COMMUN DES REGIONS AURA ET NOUVELLE AQUITAINE**

Ces 2 régions à la demande de tous leurs présidents de comité souhaitant conserver des qualifications par territoire pour les championnats de France. Il n’est pas question de remettre en cause la question administrative et financière.

Le problème se pose d’après eux sur un plan sportif (qualificatifs et championnats régionaux)

Les autres régions fusionnées disent que le problème ne se pose pas dans leur région car elles ont effectué en amont un travail sur le plan sportif pour trouver des solutions.

Les 2 présidents de région AURA et Nouvelle Aquitaine étant néanmoins prêt à faire le nécessaire pour un respect des décisions prises précédemment. (Septembre 2017)

Les nouvelles régions fusionnées et celles qui n’ont pas changé ne sont pas d’accord pour remettre en cause les façons d’organiser les championnats régionaux. Donc nous restons sur notre position de dire qu’à partir de 2021 plus de qualifications aux CDF par commission territoriale.

## **ROLE DU CONSEIL DES COMITES REGIONAUX AU SEIN DU CONSEIL NATIONAL ET DE LA FFPJP**

### **Droit de vote des comités régionaux (Nouvelle Aquitaine)**

Il serait bon de revoir les statuts à ce sujet et de les adapter pour avoir la possibilité de donner un droit de vote aux régions.

Les présidentes et présidents de région demandent quel rôle le comité directeur fédéral souhaite donner au conseil des régions et comment les présidents de régions peuvent être utiles à améliorer le bon fonctionnement de la Fédération. Les présidentes et présidents de régions souhaitent être associés plus concrètement aux réflexions et projets fédéraux. (Voir le CR du conseil régional d'Avril 2017 qui a déjà abordé le sujet, sujet entériné par le comité directeur)

### **Rappel du Mode de fonctionnement des réunions du conseil des CR (CR d'avril 2017)**

**SAISINE** : Sur instructions du comité directeur de la FFPJP pour traiter des sujets concernant le projet fédéral selon un calendrier précis et annoncé et suivant le délai de réalisation.

**AUTO-SAISINE** : Etude et présentation de sujets au comité directeur FFPJP non concernés par la Saisine. La présentation du travail collectif sera faite par celui qui aura apporté le sujet. Cette présentation pourra se faire lors du conseil national et à la date de son choix. La secrétaire communiquera aux présidents des CR un relevé de décision, chaque samedi en début d'après-midi, ce qui permettra au conseil des CR d'en prendre connaissance. Le conseil pourra faire part de ses observations dès l'entrée en réunion du Conseil National.

### **NOUVEL AGENCEMENT DES REUNIONS DU COMITE DIRECTEUR**

Joseph : Nous sommes en pleine réflexion d'amélioration de l'agencement de nos réunions de Comité Directeur et en conséquence peut être du Conseil National. Il est en discussion d'avancer à l'avenir le Comité Directeur le Vendredi matin.

Ceci afin de faciliter et de rendre plus efficace notre processus décisionnaire en temps et en qualité.

Placer le Conseil National le samedi après-midi ce qui libèreraient du dimanche matin.

Possibilité également de commencer le conseil des régions le vendredi matin.

Les présidents sont favorables à commencer le vendredi matin. (à voir comment seront positionnées les commissions).

### **QUOTA AUX CDF JEUNES**

#### **Nouvelle répartition des équipes jeunes au Championnats de France 2021**

Des critères de calcul d'attribution au nombre de 6 serviront désormais et seront pris en compte pour le calcul du nombre d'équipes attribués par catégorie (départements et régions).

Intervention de JY PERRONNET expliquant le système SWISS. Les parties se feront au temps. A le prévoir sur les championnats départementaux et régionaux si possible afin de préparer les jeunes à cette formule au temps.

### **REMARQUE DES DROM :**

Chaque département devrait avoir la possibilité d'avoir une équipe dans la catégorie des CADETS pour les Championnats de France.

En effet, il nous est demandé de mettre en Junior, une équipe de Cadets pour respecter le Quota de 02 Equipes pour l'ensemble des DROM.

Ceci est inadmissible de réserver 02 places SEULEMENT dans cette Catégorie, pour l'ensemble de DROM. Je rappelle que les DROM sont au nombre de 07, il devrait avoir au moins 07 places réservées dans chaque catégorie : Minimes, Cadets et Juniors.

### **COACHING AUX CDF JEUNES**

Confirmation doit être faite : qui a le droit d'être coach au championnat de France en 2020 ?  
Initiateur et BF

### **ECOLES DE PETANQUE :**

Comment se fait la labellisation et quels sont les critères pour avoir une école de pétanque labellisée car nous craignons qu'il existe des écoles de pétanque « dite fantôme ». Certaines écoles ont été labellisées alors qu'elles n'existent pas.

### **CHAMPIONNATS DES CLUBS JEUNES :**

Il est préconisé que si un Comité n'atteint pas le nombre de 4 équipes en championnat des Clubs, il devra se rapprocher d'un CD voisin et se débrouiller avec (encore faut-il bien s'entendre). Mais quand le ou les départements voisins ont déjà commencé le championnat, comment fait-on ?

Beaucoup de perte au niveau du nombre d'équipes du fait que les équipes ne peuvent être composées de joueurs de 2 clubs maximum.

Il est regrettable que les clubs à la base ne fassent pas d'efforts pour recruter des jeunes.

Suite à la réunion de la commission jeunes, le conseil des régions devrait se servir du CR de cette commission comme base de travail pour le prochain mandat et faire des propositions au comité directeur fédéral.

### **PROJET DE CDF DOUBLETTE JUNIORS**

Les régions sont contre un tel championnat de France à l'unanimité pour 2021.

### **FORMATION TRONC COMMUN :**

La formation du Tronc Commun est réalisée pour les "initiateurs" et va l'être prochainement pour les arbitres : Donc, quand on est initiateur on peut arbitrer, et vice-versa ? NON

Est-il obligatoire pour quelqu'un qui gère un concours de faire la formation de graphiqueur au tronc commun ? NON

**Nouvelle Aquitaine :** L'annulation du tronc commun et des formations afin que cela ne concerne pas les bénévoles qui ne le souhaitent pas mais qui désirent uniquement travailler pour leurs départements et leurs clubs. En effets ces bénévoles ont souvent 50 ans et plus, et ils n'ont pas l'intention de progresser, rendant service seulement.

### **CHAMPIONNAT DE TIR DE PRECISION**

Il apparait que ce championnat n'a pas été suffisamment préparé, une année supplémentaire de réflexion eut été souhaitable.

Organisation des qualificatifs (départementaux et championnat régional)

Il apparait une grande disparité dans les modes de qualification.

Plusieurs régions se posent la question si elles vont continuer à maintenir leur participation compte tenu du nombre d'inscrits et autres raisons d'organisation. 3 régions ne participent pas cette année. Un souci s'est présenté pour la CORSE concernant les équipes aux CDF. Le comité régional Corse avait fait part de ne pas participer à ce CDF. Sauf qu'un email a été envoyé des 2

CDs à la fédération avec une demande de 2 équipes. Le comité régional n'était pas en copie de cette demande.

Date au calendrier fédéral 2021

Qualificatif départemental et championnat régional plus tard dans la saison.

Difficile voire impossible de le mettre après la période estivale compte tenu des CDC, CRC et CNC

**Nouvelle Aquitaine** : demande s'il ne serait pas possible de faire un deuxième tour de qualification, ceci pour éviter que certains participants n'effectuent qu'une vingtaine de lancer de boules. D'autre part est-il possible d'organiser un concours annexe pour les perdants ?

### **CR du Comité Directeur F.F.P.J.P. novembre 2018**

En raison du peu de durée, pour les non qualifiés doit être envisagé un 2<sup>ème</sup> concours.

### **COUPE DE France DES CLUBS**

Proposition pour l'édition 2021/2022 de donner plus de places aux féminines

8 Inscrits sur la feuille de match avec 2 féminines obligatoires.

Déroulement des cycles :

TàT : pas de changement

Doublette : remplacer la doublette mixte par une doublette féminine

Triplette : pas de changement.

Variante possible avec 9 inscrits sur la feuille de match donnant la possibilité de mettre au moins 3 féminines ce qui permet un remplacement dans la doublette féminine.

### **ARBITRAGE**

#### **Difficulté à mettre en place la règle 1 arbitre/ club**

Pour les clubs qui ne présenteraient pas de candidats, Le fait d'appliquer des sanctions n'est pas forcément une bonne solution, il serait peut-être préférable de trouver des solutions pour favoriser ou aider les clubs qui font l'effort d'avoir ou de former un arbitre.

**Question** : Peut-on empêcher ou interdire à un arbitre d'officier pour raisons médicales si ce dernier présente un certificat médical d'aptitude l'autorisant à arbitrer ? Quels sont les recours d'un Comité Départemental ou Régional ?

#### **Indemnités d'arbitrage applicable à partir de 2020**

Le tableau applicable pour 2020 comporte des incohérences. Il est demandé au responsable de la CNA s'il est possible de revoir les indemnités.

Beaucoup d'incohérences dans les montants des indemnités entre les catégories de compétitions. Il était question que les indemnités seraient en fonction du niveau de la compétition et non plus suivant le grade de l'arbitre. Qu'en est-il à ce jour ? Pas de changement pour 2020.

Réponse de Patrick GRIGNON : une nouvelle proposition de barème sera présentée pour 2021.

### **AUDIT DANS LES REGIONS**

Le bilan des audits sera présenté aux réunions de septembre.

Remarque : Il y a lieu de redéfinir le rôle des référents de l'arbitrage et sa fonction

## QUESTIONS DIVERSES

### Délégation au congrès fédéral

**BRETAGNE** : Pourquoi un comité régional ne pourrait-il pas avoir 2 délégués et éventuellement limiter à 2 pour les comités départementaux ?

**NOUVELLE AQUITAINE** : Certificat médical - Refus d'un médecin de délivrer un CM à un élu. Que peut-on faire ?

### TARIFICATION DES MUTATIONS

Un comité de Nouvelle Aquitaine propose de faire payer les mutations internes aux joueurs et joueuses effectuant des interruptions de prise de licence (même après plusieurs années). Et propose aussi de ne pas faire payer ces mutations aux cadets dernière année car ils ne deviennent que juniors. De plus revoir le cas des mutations professionnelles justifiées par attestations de l'employeur. (Mutation gratuite)

### COMITE DE LA MARTINIQUE

**CALENDRIER SPÉCIFIQUE à ÉTABLIR** pour tous les DROM en général :

En effet, nous subissons une discrimination sur ce plan par rapport aux départements hexagonaux, car nous devons nous y prendre très tôt, car les réservations hôtelières, de billets d'avion et d'hébergement doivent se faire très tôt, sous peine de ne pas trouver ou subir des prix excessifs. En effet, les dates butoirs choisis sont trop proches des premières dates retenues pour les premières épreuves des Championnats de France

Depuis la saison 2016 l'intitulé ligue n'est plus d'actualité, actuellement les ligues ont le titre de Comité régional serait-il possible dans les caraïbes entre les comités de 971, 972, 973 et les Iles du nord de constituer un Comité Régional avec l'accord de tous, sans une réponse positive le Comité Martinique adoptera à elle seule statutairement le titre de Comité Régional.

Les subventions allouées au Comité de Martinique sont en baisse (une triplète qualifiée pour le France revient à la charge du Comité le tout compris (transport hébergement location de véhicule repas) à 5800€, alors qu'il devra honorée 5 triplètes doublette etc. de ce fait le Comité de Martinique demande un effort financier de 50€ à ajouter sur les 300€ que donne la Fédération par joueur qualifié au France.

Mesdames, Messieurs le Comité de Martinique vous interpelle à ce sujet actuellement la pétanque Martiniquaise est à l'arrêt, les conséquences dues à un groupe de joueurs licenciés réfractaires illégal, illégitimes non membre du Comité Martinique et de leur Club respectivement (se disant membre d'un collectif de joueur) non reconnu d'aucune instance dirigeante officiel, bloquant l'accès du siège du comité pour que les qualificatifs de championnat et concours officiel FFPJP ne se réalise pas, entravant avec d'ex dirigeant du Comité Martinique les réunion de Président de Club et Assemblée générale.

Quel est votre disposition et quelles seront les mesures prises à l'égard de ces licenciés pour les incivilités et entraves commises à l'encontre de la pétanque Martiniquaise.

A chaque réunion informelle que participe et organise l'Ex-trésorier du Comité de pétanque de Martinique, Trésorier de l'Ex ligue Antilles Guyane celui-ci se déclare être membre du conseil national de droit il s'agit de Monsieur DAQUIN Mathurin. Le Comité Martinique demande la véracité de ces dires, ou peut être un titre usurpé.

**CD11** : Achat par la SAOS de 300 marqueurs pour les championnats de France, qui resteront à demeure dans le car podium.

**GRANDEST** : Les clubs ont-ils la possibilité de limiter le nombre d'équipes dans leurs concours départementaux comme ça se fait dans les nationaux par exemple. Est-il possible que ce soit noté dans le compte rendu du conseil national.

**GRANDEST** : sur l'appareil de contrôle d'alcoolémie vendu par la SAOS il est noté qu'il faut le calibrer en février 2020 ou au bout de 1200 contrôles. Où faut-il le faire et à quel prix ?

**AURA** : 1 comité avait décidé d'accepter des équipes de joueurs non licenciés dans des concours jusqu'à fin janvier. Que faire ?

**REUNION DE SEPTEMBRE** : REPAS DE PRODUITS REGIONAUX. Par contre ne pas le faire au restaurant car trop petite salle et pas assez conviviale. Donc soit trouver un endroit proche du siège ou pourquoi pas dans la grande salle du siège de la fédération.

**Date du prochain conseil national** : du 25 au 27/09/2020

Pour le Conseil des Régions

SCHMITT Karine – VENON Jean-Noel